

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 218f08

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Une conférence propose des lignes directrices novatrices sur la cybercriminalité pour renforcer la coopération entre services de répression et fournisseurs de services Internet

Strasbourg, 28.03.2008 – Pour renforcer la lutte contre les crimes liés à l'Internet – de la pornographie infantile au racisme, en passant par l'usurpation d'identité, la fraude et le cyberterrorisme – le Conseil de l'Europe organise les 1^{er} et 2 avril, à Strasbourg, une conférence qui réunira des experts du monde entier et des représentants des gouvernements, de la police et de l'industrie de l'Internet, y compris de Microsoft, d'eBay, de Symantec et de McAfee.

Lors d'une série d'ateliers, les participants feront le point sur l'efficacité de la législation actuelle en matière de cybercriminalité, identifieront les nouvelles menaces et tendances, et discuteront des moyens d'améliorer la coopération internationale et le fonctionnement des points de contact 24/7.

Les quelque 200 participants à la Conférence seront invités à adopter des lignes directrices novatrices, les premières jamais convenues entre les acteurs privés de l'industrie et le secteur public, y compris la police et la justice pénale. Le projet de lignes directrices s'appuie sur la [Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité](#) – à laquelle de nombreux pays d'Europe et d'autres continents ont adhéré – et suggère des partenariats officiels entre les fournisseurs de services et les services de répression.

Le projet de lignes directrices – qui doit être adopté par la Conférence – a été préparé dans le cadre du Projet du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (*) et met l'accent sur :

- la nécessité de définir des procédures écrites pour le lancement et le traitement de demandes, et d'assurer les formations sur la manière de mettre en oeuvre ces procédures;
- le partage des connaissances sur l'évolution de la cybercriminalité et le retour d'informations, par les services répressifs, sur les enquêtes menées sur la base des plaintes déposées par les fournisseurs de services;
- l'assistance d'urgence : les fournisseurs de services devraient définir des moyens permettant aux services répressifs de joindre, en dehors des heures normales de travail, leurs employés responsables du respect de la législation pénale.

Le projet de lignes directrices et de nombreuses autres informations peuvent être consultés à l'adresse www.coe.int/cybercrime.

(*) Le Projet sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe, lancé en septembre 2006, est également financé par des contributions volontaires de Microsoft et de l'Estonie. Il vise à promouvoir l'élaboration de lois nationales conformes aux dispositions de la Convention, et la formation de juges, de procureurs et des services répressifs aux enquêtes, aux poursuites et aux jugements dans les affaires de cybercriminalité, ainsi qu'à encourager la coopération internationale.

Note aux rédactions

- La Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe, Maud de Boer-Buquicchio, ouvrira la conférence le mardi 1^{er} avril à 9h30 dans le nouveau bâtiment du Conseil de l'Europe (Bâtiment "G", 1 quai Jacoutot, salle G3).
- Elle sera en partie retransmise sur le web (en direct) en cliquant sur <http://tv.coe.int/cgi-bin/apnet.cgi> et en salle de presse (2^{ème} étage du Palais de l'Europe).

Contacts presse

Estelle Steiner, tél. +33 (0)3 88 41 33 35, mobile +33 (0)6 08 46 01 57, estelle.steiner@coe.int
Panos Kakaviatos, tel. +33 (0)6 07 66 09 43 ; panos.kakaviatos@coe.int

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.